



Commune de Mecleuves

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 mars 2024

A 20h00

Nb de conseillers	
En exercice	15
Présents	11
votants	14
absents	4
quorum	8
exclus	0

Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Philippe MANZANO.

**Etaient présents** : Mrs MANZANO, BEUGUEHO, PIERRON, GREFF, PIERLOT  
BERTRAND

Mmes CABIROL, REMY, FRITZINGER, NISI, REINSCH

**Absents avant donné procuration** : EVRARD procuration à PIERRON,  
GIUDICI procuration à BEUGUEHO, THIRIAT procuration CABIROL

**Absent non excusé**: COLLIGNON

**Désignation du secrétaire de séance**

A l'unanimité, le conseil municipal désigne Madame Marie LE BIGOT secrétaire de séance.

**Approbation du procès-verbal de la séance précédente**

Le procès-verbal de la séance du 20 février 2024 est adopté à l'unanimité des voix.

### **OBJET DE LA DELIBERATION**

#### **14) Devis cuisine école maternelle (rapporteur P. BEUGUEHO)**

Publication  
26/03/2024

Le conseil municipal prend connaissance du devis de la société LEROY MERLIN d'un montant de 2 714.57 € H.T pour la création d'une cuisine au sein de l'école maternelle du Lanceumont.

Dépôt en  
Préfecture  
26/03/2024

Le conseil municipal, après délibération :

- Accepte le devis de la société LEROY MERLIN pour un montant de 2 714.57 € H.T
- Donne tout pouvoir au Maire pour signer les documents y afférents

Affichage  
26/03/2024

Convocation  
20/03/2024

Délibération : adoptée  
Votes Pour : 14  
Votes Contre : 0  
Abstention : 0

Le Maire,  
Philippe MANZANO







## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Mécleuves

**Séance du 26 mars 2024**

**A 20h00**

Nb de conseillers	
En exercice	15
Présents	11
votants	14
absents	4
quorum	8
exclus	0

Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Philippe MANZANO.

**Etaient présents** : Mrs MANZANO, BEUGUEHO, PIERRON, GREFF, PIERLOT  
BERTRAND

Mmes CABIROL, REMY, FRITZINGER, NISI, REINSCH

**Absents avant donné procuration** : EVRARD procuration à PIERRON,  
GIUDICI procuration à BEUGUEHO, THIRIAT procuration CABIROL

**Absent non excusé**: COLLIGNON

**Désignation du secrétaire de séance**

A l'unanimité, le conseil municipal désigne Madame Marie LE BIGOT secrétaire de séance.

**Approbation du procès-verbal de la séance précédente**

Le procès-verbal de la séance du 20 février 2024 est adopté à l'unanimité des voix.

### **OBJET DE LA DELIBERATION**

#### **15) Devis mobiliers (rapportrice E. CABIROL)**

**Publication**  
26/03/2024

Le conseil municipal prend connaissance des deux devis de la société ADEQUAT pour l'achat d'un caisson de bureau pour la mairie d'un montant de 351.29 € H.T ainsi que pour l'achat d'une table pour la bibliothèque d'un montant de 272.18 € H.T.

**Dépôt en**  
**Préfecture**  
26/03/2024

Le conseil municipal, après délibération :

- Accepte les deux devis de la société ADEQUAT pour l'achat de meubles
- Donne tout pouvoir au Maire pour signer les documents y afférents

**Affichage**  
26/03/2024

**Convocation**  
20/03/2024

Délibération : adoptée  
Votes Pour : 14  
Votes Contre : 0  
Abstention : 0

Le Maire,  
Philippe MANZANO







## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Mécleuves

**Séance du 26 mars 2024**

**A 20h00**

Nb de conseillers	
En exercice	15
Présents	11
votants	14
absents	4
quorum	8
exclus	0

Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Philippe MANZANO.

**Etaient présents** : Mrs MANZANO, BEUGUEHO, PIERRON, GREFF, PIERLOT  
BERTRAND

Mmes CABIROL, REMY, FRITZINGER, NISI, REINSCH

**Absents avant donné procuration** : EVRARD procuration à PIERRON,  
GIUDICI procuration à BEUGUEHO, THIRIAT procuration CABIROL

**Absent non excusé**: COLLIGNON

**Désignation du secrétaire de séance**

A l'unanimité, le conseil municipal désigne Madame Marie LE BIGOT secrétaire de séance.

**Approbation du procès-verbal de la séance précédente**

Le procès-verbal de la séance du 20 février 2024 est adopté à l'unanimité des voix.

### **OBJET DE LA DELIBERATION**

#### **16) Devis brosse de désherbage (rapporteur P. BEUGUEHO)**

**Publication**  
26/03/2024

Le conseil municipal prend connaissance du devis de la société Au Service de la Main Verte d'un montant de 2 520.83 € H.T pour l'achat d'une brosse de désherbage professionnelle.

**Dépôt en  
Préfecture**  
26/03/2024

Le conseil municipal, après délibération :

- Accepte le devis de la société Au Service de la Main Verte pour un montant de 2 520.83 € H.T
- Donne tout pouvoir au Maire pour signer les documents y afférents

**Affichage**  
26/03/2024

**Convocation**  
20/03/2024

Délibération : adoptée  
Votes Pour : 14  
Votes Contre : 0  
Abstention : 0

Le Maire,  
Philippe MANZANO







## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Mécleuves

### Séance du 26 mars 2024

### A 20h00

Nb de conseillers	
En exercice	15
Présents	11
votants	14
absents	4
quorum	8
exclus	0

Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Philippe MANZANO.

**Etaient présents** : Mrs MANZANO, BEUGUEHO, PIERRON, GREFF, PIERLOT  
BERTRAND

Mmes CABIROL, REMY, FRITZINGER, NISI, REINSCH

**Absents ayant donné procuration** : EVRARD procuration à PIERRON,  
GIUDICI procuration à BEUGUEHO, THIRIAT procuration CABIROL

**Absent non excusé**: COLLIGNON

**Désignation du secrétaire de séance**

A l'unanimité, le conseil municipal désigne Madame Marie LE BIGOT secrétaire de séance.

**Approbation du procès-verbal de la séance précédente**

Le procès-verbal de la séance du 20 février 2024 est adopté à l'unanimité des voix.

### **OBJET DE LA DELIBERATION**

#### **17) Subvention AOSM (rapporteur F. PIERRON)**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide d'accorder une subvention de 700 € à l'Association Omnisport de Mécleuves (AOSM) pour l'organisation de la soirée concert de la Saint Patrick.

Publication  
26/03/2024

Dépôt en  
Préfecture  
26/03/2024

Affichage  
26/03/2024

Convocation  
20/03/2024

Délibération : adoptée  
Votes Pour : 14  
Votes Contre : 0  
Abstention : 0

Le Maire,  
Philippe MANZANO







## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Mécleuves

Séance du 26 mars 2024

A 20h00

Nb de conseillers	
En exercice	15
Présents	11
votants	14
absents	4
quorum	8
exclus	0

Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Philippe MANZANO.

**Etaient présents** : Mrs MANZANO, BEUGUEHO, PIERRON, GREFF, PIERLOT  
BERTRAND

Mmes CABIROL, REMY, FRITZINGER, NISI, REINSCH

**Absents ayant donné procuration** : EVRARD procuration à PIERRON,  
GIUDICI procuration à BEUGUEHO, THIRIAT procuration CABIROL

**Absent non excusé**: COLLIGNON

**Désignation du secrétaire de séance**

A l'unanimité, le conseil municipal désigne Madame Marie LE BIGOT secrétaire de séance.

**Approbation du procès-verbal de la séance précédente**

Le procès-verbal de la séance du 20 février 2024 est adopté à l'unanimité des voix.

### **OBJET DE LA DELIBERATION**

#### **18) Devis O.N.F (rapporteur G.PIERLOT)**

**Publication**  
26/03/2024

Le conseil municipal prend connaissance du devis de la société O.N.F concernant des travaux sylvicoles pour un montant de 7 641.87 € H.T.

**Dépôt en  
Préfecture**  
26/03/2024

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité des voix :

- Accepte le devis de la société O.N.F pour un montant de 7 641.87 € H.T
- Donne tout pouvoir au Maire pour signer les documents y afférents

**Affichage**  
26/03/2024

**Convocation**  
20/03/2024

Délibération : adoptée  
Votes Pour : 14  
Votes Contre : 0  
Abstention : 0

Le Maire,  
Philippe MANZANO







## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Mécleuves

Séance du 26 mars 2024

A 20h00

Nb de conseillers	
En exercice	15
Présents	11
votants	14
absents	4
quorum	8
exclus	0

Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Philippe MANZANO.

**Etaient présents** : Mrs MANZANO, BEUGUEHO, PIERRON, GREFF, PIERLOT  
BERTRAND

Mmes CABIROL, REMY, FRITZINGER, NISI, REINSCH

**Absents ayant donné procuration** : EVRARD procuration à PIERRON,  
GIUDICI procuration à BEUGUEHO, THIRIAT procuration CABIROL

**Absent non excusé**: COLLIGNON

**Désignation du secrétaire de séance**

A l'unanimité, le conseil municipal désigne Madame Marie LE BIGOT secrétaire de séance.

**Approbation du procès-verbal de la séance précédente**

Le procès-verbal de la séance du 20 février 2024 est adopté à l'unanimité des voix.

### **OBJET DE LA DELIBERATION**

#### **19) Convention O.N.F (rapporteur G.PIERLOT)**

**Publication**  
26/03/2024

Le conseil municipal prend connaissance du projet de convention d'approvisionnement bois façonnés bord de route avec la société O.N.F.

**Dépôt en  
Préfecture**  
26/03/2024

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité des voix :

- Autorise le Maire à signer la convention d'approvisionnement bois façonnés bord de route avec la société O.N.F
- Donne tout pouvoir au Maire pour signer les documents y afférents

**Affichage**  
26/03/2024

**Convocation**  
20/03/2024

Délibération : adoptée  
Votes Pour : 14  
Votes Contre : 0  
Abstention : 0

Le Maire,  
Philippe MANZANO







## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Mécleuves

Séance du 26 mars 2024

A 20h00

Nb de conseillers	
En exercice	15
Présents	11
votants	14
absents	4
quorum	8
exclus	0

Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Philippe MANZANO.

**Etaient présents** : Mrs MANZANO, BEUGUEHO, PIERRON, GREFF, PIERLOT  
BERTRAND

Mmes CABIROL, REMY, FRITZINGER, NISI, REINSCH

**Absents ayant donné procuration** : EVRARD procuration à PIERRON,  
GIUDICI procuration à BEUGUEHO, THIRIAT procuration CABIROL

**Absent non excusé**: COLLIGNON

**Désignation du secrétaire de séance**

A l'unanimité, le conseil municipal désigne Madame Marie LE BIGOT secrétaire de séance.

**Approbation du procès-verbal de la séance précédente**

Le procès-verbal de la séance du 20 février 2024 est adopté à l'unanimité des voix.

### **OBJET DE LA DELIBERATION**

#### **20) Devis rideaux de scènes salle polyvalente (rapporteur P. MANZANO)**

**Publication**  
26/03/2024

Le conseil municipal prend connaissance du devis de la société TEKSAS d'un montant de 1 590 € H.T pour l'achat de rideaux de scènes dans la salle polyvalente du Lanceumont.

**Dépôt en**  
**Préfecture**  
26/03/2024

Le conseil municipal, après délibération :

- Accepte le devis de la société TEKSAS pour un montant de 1 590 € H.T
- Donne tout pouvoir au Maire pour signer les documents y afférents

**Affichage**  
26/03/2024

**Convocation**  
20/03/2024

Délibération : adoptée  
Votes Pour : 14  
Votes Contre : 0  
Abstention : 0

Le Maire,  
Philippe MANZANO







## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Mécleuves

**Séance du 26 mars 2024**

**A 20h00**

Nb de conseillers	
En exercice	15
Présents	11
votants	14
absents	4
quorum	8
exclus	0

Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Philippe MANZANO.

**Etaient présents** : Mrs MANZANO, BEUGUEHO, PIERRON, GREFF, PIERLOT  
BERTRAND

Mmes CABIROL, REMY, FRITZINGER, NISI, REINSCH

**Absents ayant donné procuration** : EVRARD procuration à PIERRON,  
GIUDICI procuration à BEUGUEHO, THIRIAT procuration CABIROL

**Absent non excusé**: COLLIGNON

**Désignation du secrétaire de séance**

A l'unanimité, le conseil municipal désigne Madame Marie LE BIGOT secrétaire de séance.

**Approbation du procès-verbal de la séance précédente**

Le procès-verbal de la séance du 20 février 2024 est adopté à l'unanimité des voix.

### **OBJET DE LA DELIBERATION**

#### **21) Approbation du compte de gestion (rapporteur P. MANZANO)**

**Publication**  
26/03/2024

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

**Dépôt en  
Préfecture**  
26/03/2024

Considérant la concordance des écritures de clôture et de résultats tels qu'ils ressortent du compte administratif dressé par monsieur le Maire et le compte de gestion établi par Madame Patricia PROUST, Adjointe au SGC de METZ- Conseillère Intérimaire aux décideurs locaux de l'Eurométropole de Metz.

**Affichage**  
26/03/2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

**Convocation**  
20/03/2024

- Approuve le compte de gestion pour l'exercice 2023. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Délibération : adoptée  
Votes Pour : 14  
Votes Contre : 0  
Abstention : 0

Le Maire,  
Philippe MANZANO







## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Mécleuves

**Séance du 26 Mars 2024**

**A 20h00**

Nb de conseillers	
En exercice	15
Présents	11
votants	14
absents	4
quorum	8
exclus	0

Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Philippe MANZANO.

**Etaient présents** : Mrs MANZANO, BEUGUEHO, PIERRON, GREFF, PIERLOT  
BERTRAND

Mmes CABIROL, REMY, FRITZINGER, NISI, REINSCH

**Absents ayant donné procuration** : EVRARD procuration à PIERRON,  
GIUDICI procuration à BEUGUEHO, THIRIAT procuration CABIROL

**Absent non excusé**: COLLIGNON

**Désignation du secrétaire de séance**

A l'unanimité, le conseil municipal désigne Madame Marie LE BIGOT secrétaire de séance.

**Approbation du procès-verbal de la séance précédente**

Le procès-verbal de la séance du 20 février 2024 est adopté à l'unanimité des voix.

### **OBJET DE LA DELIBERATION**

#### **22) Approbation du compte administratif (rapporteur P. BEUGUEHO)**

Publication  
26/03/2024

Dépôt en  
Préfecture  
26/03/2024

Affichage  
26/03/2024

Convocation  
20/03/2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-14, L 2121-21 et L 2121-29 relatifs à la désignation d'un président autre que le Maire pour présider au vote du Compte Administratif et aux modalités de scrutin pour les votes des délibérations.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-31 relatif à l'adoption du Compte Administratif et du Compte de Gestion,

Considérant que M. Philippe BEUGUEHO, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, a été désigné pour présider au vote du Compte Administratif,

Vu le Compte de Gestion de l'exercice 2023 dressé par Madame Patricia PROUST, Adjointe au SGC de METZ- Conseillère Intérimaire aux décideurs locaux de l'Eurométropole de Metz

Vu le Compte Administratif 2023 dressé par monsieur le Maire qui s'établit ainsi :

#### **Section de Fonctionnement :**

Dépenses :	632 924, 78 €
Recettes :	801 939, 25 €
Résultat exercice 2023	169 014,47 €
Résultat reporté	739 224,20 €
Soit un résultat de	908 238,67 €



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Mécleuves

### Section d'Investissement :

Dépenses :	204 567,74 €
Recettes :	262 893,39 €
Résultat exercice 2023	58 325,65 €
Résultat reporté	- 122 285,98 €
Soit un résultat déficitaire de	63 960,33 €

### Restes à réaliser :

Dépenses :	4 980,00€
Recettes :	10 000,00 €
Solde des RAR	5 020,00 €
Besoin de financement	-58 940,33 €

Le conseil municipal, le Maire ayant quitté la salle des délibérations, et après délibération :

- Approuve le compte administratif 2023, 13 voix pour et 1 abstention.

Le Maire,  
Philippe MANZANO

Délibération : adoptée  
Votes Pour : 13  
Votes Contre : 0  
Abstention : 1





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Mécleuves

### Séance du 26 Mars 2024

### A 20h00

Nb de conseillers	
En exercice	15
Présents	11
votants	14
absents	4
quorum	8
exclus	0

Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Philippe MANZANO.

**Etaient présents** : Mrs MANZANO, BEUGUEHO, PIERRON, GREFF, PIERLOT  
BERTRAND

Mmes CABIROL, REMY, FRITZINGER, NISI, REINSCH

**Absents ayant donné procuration** : EVRARD procuration à PIERRON,  
GIUDICI procuration à BEUGUEHO, THIRIAT procuration CABIROL

**Absent non excusé**: COLLIGNON

**Désignation du secrétaire de séance**

A l'unanimité, le conseil municipal désigne Madame Marie LE BIGOT secrétaire de séance.

**Approbation du procès-verbal de la séance précédente**

Le procès-verbal de la séance du 20 février 2024 est adopté à l'unanimité des voix.

### OBJET DE LA DELIBERATION

#### **23) Affectation en 2024 des résultats de 2023 (rapporteur P. MANZANO)**

Publication  
26/03/2024

Il ressort de l'examen du compte administratif 2023 :

Un excédent de fonctionnement de 908 238,67 €

Un solde d'exécution d'investissement de - 63 960,33 €

Restes à réaliser 2023:

Dépenses : 4 980,00 €

Recettes : 10 000,00 €

Solde des restes à réaliser 5 020,00 €

Besoin de financement - 58 940,33 €

Dépôt en  
Préfecture  
26/03/2024

Affichage  
26/03/2024

Convocation  
20/03/2024

Le conseil municipal décide, à l'unanimité des voix d'affecter le résultat de fonctionnement de la manière suivante :

- Au compte 1068 du budget primitif 2024 la somme de 58 940,33 €

- Au compte R 002 report à nouveau en recettes de fonctionnement : 849 298,34 €

Le Maire,  
Philippe MANZANO



Délibération : adoptée  
Votes Pour : 14  
Votes Contre : 0  
Abstention : 0





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Mécleuves

### Séance du 26 mars 2024

### A 20h00

Nb de conseillers	
En exercice	15
Présents	11
votants	14
absents	4
quorum	8
exclus	0

Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Philippe MANZANO.

**Etaient présents** : Mrs MANZANO, BEUGUEHO, PIERRON, GREFF, PIERLOT  
BERTRAND

Mmes CABIROL, REMY, FRITZINGER, NISI, REINSCH

**Absents ayant donné procuration** : EVRARD procuration à PIERRON,  
GIUDICI procuration à BEUGUEHO, THIRIAT procuration CABIROL

**Absent non excusé**: COLLIGNON

**Désignation du secrétaire de séance**

A l'unanimité, le conseil municipal désigne Madame Marie LE BIGOT secrétaire de séance.

**Approbation du procès-verbal de la séance précédente**

Le procès-verbal de la séance du 20 février 2024 est adopté à l'unanimité des voix.

### **OBJET DE LA DELIBERATION**

#### **24) Neutralisation de l'attribution de compensation Metz Métropole (rapporteur P. MANZANO)**

**Publication**  
26/03/2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles 2321-2 et L2321-3 et R2321-1,

**Dépôt en**  
**Préfecture**  
26/03/2024

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

CONSIDERANT :

- La décision de Metz Métropole d'utiliser depuis 2017 le dispositif des attributions de compensation en investissement,
- La possibilité offerte par l'instruction M57 de neutraliser l'amortissement des attributions de compensation en investissement,

**Affichage**  
26/03/2024

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité des voix,

**Convocation**  
20/03/2024

- Décide de renouveler le dispositif de neutralisation de l'amortissement des attributions de compensation en investissement prévu par l'instruction M57
- Autorise en conséquence le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents

Le Maire,  
Philippe MANZANO

Délibération : adoptée  
Votes Pour : 14  
Votes Contre : 0  
Abstention : 0







## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Mécleuves

**Séance du 26 mars 2024**

**A 20h30**

Nb de conseillers	
En exercice	15
Présents	11
votants	14
absents	4
quorum	8
exclus	0

Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Philippe MANZANO.

**Etaient présents** : Mrs MANZANO, BEUGUEHO, PIERRON, GREFF, PIERLOT BERTRAND

Mmes CABIROL, REMY, FRITZINGER, NISI, REINSCH

**Absents avant donné procuration** : EVRARD procuration à PIERRON, GIUDICI procuration à BEUGUEHO, THIRIAT procuration CABIROL

**Absent non excusé**: COLLIGNON

**Désignation du secrétaire de séance**

A l'unanimité, le conseil municipal désigne Madame Marie LE BIGOT secrétaire de séance.

**Approbation du procès-verbal de la séance précédente**

Le procès-verbal de la séance du 20 février 2024 est adopté à l'unanimité des voix.

### **OBJET DE LA DELIBERATION**

#### **25) Vote des taux des impôts directs locaux (rapporteur P. MANZANO)**

**Publication**  
26/03/2024

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

**Dépôt en  
Préfecture**  
26/03/2024

Monsieur le Maire propose de maintenir les taux communaux 2023.

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts, Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

**Affichage**  
26/03/2024

- Décide de fixer les taux communaux pour l'année 2024 comme suit :
  - *taxe foncière sur les propriétés bâties* : 27,49 %
  - *taxe foncière sur les propriétés non bâties* : 42,23 %
  - *taxe d'habitation* : 10,71 %

**Convocation**  
20/03/2024

- Charge Monsieur le Maire :
  - de notifier cette décision aux services préfectoraux
  - de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Délibération : adoptée  
Votes Pour : 14  
Votes Contre : 0  
Abstention : 0

Le Maire,  
Philippe MANZANO







## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Meclèves

### Séance du 26 Mars 2024

### A 20h00

Nb de conseillers	
En exercice	15
Présents	11
votants	14
absents	4
quorum	8
exclus	0

Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Philippe MANZANO.

**Etaient présents** : Mrs MANZANO, BEUGUEHO, PIERRON, GREFF, PIERLOT  
BERTRAND

Mmes CABIROL, REMY, FRITZINGER, NISI, REINSCH

**Absents ayant donné procuration** : EVRARD procuration à PIERRON,  
GIUDICI procuration à BEUGUEHO, THIRIAT procuration CABIROL

**Absent non excusé**: COLLIGNON

**Désignation du secrétaire de séance**

A l'unanimité, le conseil municipal désigne Madame Marie LE BIGOT secrétaire de séance.

**Approbation du procès-verbal de la séance précédente**

Le procès-verbal de la séance du 20 février 2024 est adopté à l'unanimité des voix.

### **OBJET DE LA DELIBERATION**

#### **26) Vote du Budget Primitif 2024 (rapporteur P. MANZANO)**

Monsieur le Maire présente aux conseillers municipaux le budget primitif 2024.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité des voix :

- Adopte le Budget Primitif 2024, équilibré en dépenses et en recettes comme suit :

Section de fonctionnement : D/R 1 697 809 €

Section d'investissement : D/R 1 823 587 €

Publication  
26/03/2024

Dépôt en  
Préfecture  
26/03/2024

Affichage  
26/03/2024

Convocation  
20/03/2024

Délibération : adoptée  
Votes Pour : 14  
Votes Contre : 0  
Abstention : 0

Le Maire,  
Philippe MANZANO







## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Mécleuves

### Séance du 26 Mars 2024

### A 20h00

Nb de conseillers	
En exercice	15
Présents	11
votants	14
absents	4
quorum	8
exclus	0

Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Philippe MANZANO.

**Etaient présents** : Mrs MANZANO, BEUGUEHO, PIERRON, GREFF, PIERLOT  
BERTRAND

Mmes CABIROL, REMY, FRITZINGER, NISI, REINSCH

**Absents avant donné procuration** : EVRARD procuration à PIERRON,  
GIUDICI procuration à BEUGUEHO, THIRIAT procuration CABIROL

**Absent non excusé**: COLLIGNON

**Désignation du secrétaire de séance**

A l'unanimité, le conseil municipal désigne Madame Marie LE BIGOT secrétaire de séance.

**Approbation du procès-verbal de la séance précédente**

Le procès-verbal de la séance du 20 février 2024 est adopté à l'unanimité des voix.

### **OBJET DE LA DELIBERATION**

#### **27) Autorisation de mouvement de crédits (rapporteur P. MANZANO)**

**Publication**  
26/03/2024

**Dépôt en  
Préfecture**  
26/03/2024

**Affichage**  
26/03/2024

**Convocation**  
20/03/2024

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la nouvelle nomenclature comptable M57, utilisée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, ne permet plus de prévoir des dépenses imprévues dans chacune des sections afin de palier à un manque de crédits dans certains chapitres ou certaines opérations. La commune de Mécleuves est amenée à définir une politique de fongibilité des crédits pour les sections de fonctionnement et d'investissement. En contrepartie, la M57 donne la faculté au conseil municipal de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L.5217-10-6 du CGCT). Cette fongibilité dite asymétrique permet notamment d'ajuster, dès que le besoin apparaît, la répartition des crédits sans modifier le montant global des sections. Elle permet aussi de réaliser sans attendre des opérations purement techniques. Ces dispositions contribuent à améliorer l'efficacité de l'exécution budgétaire et la réactivité opérationnelle. Le Maire informera l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Le conseil municipal, après délibération :

- Autorise le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, si nécessaire, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement)
- Autorise le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Le Maire,  
Philippe MANZANO

Délibération : adoptée  
Votes Pour : 14  
Votes Contre : 0  
Abstention : 0



